

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES DONT LA DIFFUSION EST OBLIGATOIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Exercice financier 2025-2026

Publié le : 23 septembre 2025

Table des matières

Frais de déplacement du personnel du Bureau du coroner	3
Frais de déplacement au Québec	4
Frais de déplacement hors Québec	6
Frais de déplacement hors Canada	6
Véhicules de fonction	8
Dépenses de fonction	9
Activités de réception et d'accueil	9
Activités de formation	11
Contrats de formation	12
Contrats de publicité et de promotion	13
Contrats de télécommunication mobile	14
Baux de location d'espaces	15
Salaires, indemnités et allocations	16

Frais de déplacement du personnel du Bureau du coroner

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 16°) a), le Bureau du coroner diffuse le total des frais de déplacement encourus par son personnel.

Période	Total des frais de déplacement
Avril — juin	15 590.74 \$
Juillet — septembre	
Octobre — décembre	
Janvier-Mars	

Frais de déplacement au Québec

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 17°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement au Québec pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Reno Bernier

Coroner en chef

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Étude des crédits 2025 à l'Assemblée nationale	2025-05-01	Québec	29,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	18,52 \$	0,00 \$
Colloque des coroners 2025	2025-05-01 au 2025-05-02	Nicolet	200,96 \$	0,00 \$	216,00 \$	14,90 \$	0,00 \$

Géhane Kamel

Coroner en chef adjointe

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Rencontre au Protecteur du citoyen	2025-04-16	Montréal	80,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Colloque des coroners 2025	2025-05-01 au 2025-05-02	Nicolet	181,76 \$	15,50 \$	216,00 \$	45,00 \$	0,00 \$
Rencontre Psychiatres	2025-05-06	Montréal	100,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Enquête publique	2025-05-07	Montréal	86,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20,13 \$	0,00 \$
Réunion annuelle Centre Jeremy Rill	2025-05-16	Montréal	77,81 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Présentation au Comité exécutif crime majeur Sûreté du Québec	2025-05-23	Boucherville	67,84 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Déplacement dans la communauté de Wemantaci	2025-05-26 au 2025-05-29	La Tuque	391,68 \$	23,25 \$	495,93 \$	227,60 \$	0,00 \$
Rencontre de travail (enquête publique)	2025-06-02	Montréal	30,72 \$	0,00 \$	0,00 \$	21,20 \$	0,00 \$
Rencontre de travail	2025-06-03	Longueuil	49,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	16,34 \$	0,00 \$
Conférence sur les enquêtes publiques du coroner lors du Colloque de l'Association des médecins psychiatres	2025-06-05 au 2025-06-06	Gatineau	287,36 \$	7,75 \$	0,00 \$	15,56 \$	0,00 \$
Colloque de l'Association des policiers autochtones et inuits	2025-06-10	Lac-Beauport	188,16 \$	7,75 \$	308,21 \$	44,58 \$	0,00 \$
Rencontre de travail	2025-06-11	Québec	188,16 \$	7,75 \$	139,73 \$	32,10 \$	0,00 \$

Josée Bédard

Coroner en chef adjointe

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Colloque des coroners 2025	2025-05-01 au 2025-05-02	Nicolet	187,52 \$	0,00 \$	216,00 \$	31,10 \$	0,00 \$

Trimestre : Juillet — septembre

Pour la vie!

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Frais de déplacement hors Québec

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 18°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Québec pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Frais de déplacement hors Canada

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 18° i°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Canada pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

**Bureau
du coroner**

Québec 

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Pour la vie! ⁷

Véhicules de fonction

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 19°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs à chaque véhicule de fonction d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Aucune dépense.

Trimestre : Octobre — décembre

Aucune dépense.

Trimestre : Janvier — mars

Aucune dépense.

Dépenses de fonction

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 20°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs à chaque dépense de fonction d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Reno Bernier

Coroner en chef

Aucune dépense.

Géhane Kamel

Coroner en chef adjointe

Aucune dépense.

Josée Bédard

Coroner en chef adjointe

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Activités de réception et d'accueil

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 21°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais pour chacune des activités de réception et d'accueil tenues conformément aux Règles sur les réceptions et les frais d'accueil.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Activités de formation

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 22°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de chaque participation, par un membre de son personnel, à une activité de formation, à un colloque ou à un congrès.

Trimestre : Avril — juin

Description de la formation, colloque ou congrès	Nom de l'unité administrative	Date	Nombre de participants	Lieu	Coût de l'inscription/personne
Colloque de l'Association des policiers autochtones et inuits	Bureau du Coroner	2025-06-10	1	Lac-Beauport	295,00 \$

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de formation

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 23°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de formation.

Trimestre : Avril — juin

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Lieu de la formation	Nombre de participants prévus	Date de la formation
École nationale de police du Québec	36 663,21 \$*	Colloque annuel des coroners	Nicolet	113	2025-05-01 au 2024-05-02

*Ce montant inclut les frais de location des salles, du grand amphithéâtre, de nourriture et d'hébergement des employés et coroners.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de publicité et de promotion

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 24°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de télécommunication mobile

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 25°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile.

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs en circulation	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coût du service mensuel
Telus	Cellulaire	23	0	0,00 \$	422,76 \$

Baux de location d'espaces

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 27°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux baux de location d'espaces occupés par l'organisme public.

Nom du locateur	Adresse	Superficie louée	Montant du loyer annuel
Société québécoise des infrastructures	Édifice Wilfrid-Derome RC et 11 ^e étage 1701, rue Parthenais Montréal (Québec) H2K 3S7	1018,74 m ²	325 672,92 \$
Société québécoise des infrastructures	1685, boulevard Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1N 3Y7	296,56 m ²	55 011.12 \$
Société québécoise des infrastructures	Édifice Le Delta 2 Bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1	1004,93 m ²	302 652.60 \$

Salaires, indemnités et allocations

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 28°), le Bureau du coroner diffuse, par [cet hyperlien](#), la liste des salaires annuels, des indemnités annuelles et des allocations annuelles des titulaires d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.